Martigny, vendredi 7 décembre 1945. **85me année.** **Ce numéro comprend 6 pages** *No 141.*

LE CONFÉDÉRÉ

PRIX D'ABONNEMENT :
SUISSE : Un an . . . . . Fr. 10.—
Avec „Bulletin officiel". . . . Fr. 15.50
ETRANGER : Un an . . . . . Fr. 18.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 24.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX II c 58
Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY, LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

Annonces : Publicitas Sion. tél. 2 12 36

Rédaction : Martigny, téléphone 6 10 31

Annonces : Publicitas Martigny, tél. 6 10 31

ANNONCES — le mm.-ligne ou son espace: 9 ct. / 11 ct. / 12 ct.
RÉCLAMES — le mm.-ligne 2 colonnes / 81 mm.: CANTON 20 ct. / SUISSE 30 ct. / ETRANGER 30 ct.
AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) : 20 ct.
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II c 485

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses

Le système majoritaire est condamné

Le système majoritaire présente des tares si manifestes qu'on se demande comment il a pu durer aussi longtemps. Compter la moitié des voix plus une pour tout et la moitié moins une pour zéro, c'est plus que le sacrifice brutal des minorités, c'est la négation du suffrage universel. Et qui nous dit que la moitié plus une est dans le vrai ? En tout cas, ce système a favorisé dans notre canton les intrigues et les abus, il a empêché de grandes réformes.

Le récent scrutin de Lausanne est la démonstration de ce qui précède. En plongeant la sympathique capitale vaudoise dans le cahos, le gâchis et l'incertitude, le système majoritaire s'est donné le coup de grâce.

Rien d'étonnant dès lors si la dernière discussion au Grand Conseil a tourné à la confusion des adversaires de la R. P. Par le vote tout d'abord ! L'unanimité que les conservateurs avaient réunie quand il s'est agi de prolonger le sommeil de l'initiative dans les cartons de l'Etat s'est évanouie. La fissure s'est produite puisqu'une demi-douzaine de députés de la droite ont voté pour la R. P., que d'autres ont boudé le scrutin. Songez qu'avec un déplacement de 10 voix, l'initiative l'emportait.

Par la discussion, ensuite ! A noter avant tout cette chose extraordinaire, peut-être unique dans les annales du Grand Conseil, aucun des quatre représentants de la majorité gouvernementale n'a pris la parole pour défendre son message et son contre-projet. Est-ce donc qu'ils se sont totalement effacés devant la grandeur du nouveau chef que les conservateurs se sont donnés ? Car, seul M. Antoine Favre est intervenu, occupant la tribune durant tantôt une heure. On nous a affirmé qu'il n'avait apporté aucun argument nouveau contre la R. P. C'est la raison sans doute pourquoi il a été démesurément long et pourquoi encore il a cogné dur contre les minorités en recourant entre autres aux sarcasmes et à l'injure. S'agissant de notre parti, nos lecteurs savent quelle a été la réaction à la fois vive et digne de l'assemblée des délégués de Sion, dès qu'elle fut saisie des intempérances de langage du député-professeur. N'en disons donc pas davantage, sauf que celui qui s'en est pris de la sorte aux radicaux valaisans aura à supporter une lourde responsabilité.

M. Favre, selon nos informations, s'adressant à M. Dellberg, envisagea l'éventualité de son élection au Conseil d'Etat et d'un accident de montagne mortel. Et l'orateur supra-conservateur de conclure : Votre vient-ensuite, vu la pénurie de valeurs socialistes, serait probablement un plâtrier-peintre et voilà le Conseil d'Etat valaisan flanqué d'un tel homme. Pitoyable argument ! Le professeur, on le voit, était dans un bien mauvais jour. Le chef socialiste a dû avoir beau jeu de rétorquer qu'il n'est pas défendu en pays démocratique à un petit artisan de devenir ministre s'il en a les aptitudes ; au contraire, ce qui désormais serait souhaitable, c'est que le fils à papa, s'il n'est pas doué, devienne plâtrier-peintre au lieu de conseiller d'Etat.

Rien ne prévaudra contre cette vérité que l'autorité et la cohésion gouvernementales sont assurées par la solidarité que doivent se donner comme règle les membres d'un gouvernement.

L'expérience de la majorité à l'Exécutif a été faite en Valais où le défaut de solidarité a valu au canton des maux dont il ne s'est pas encore relevé. C'est le cas aussi du canton de Fribourg où les dissensions entre les conseillers d'Etat Quartenoud, Piller et de Weck sont secret de polichinelle.

Même le Conseil fédéral a infligé un désaveu aux partisans du système majoritaire à l'époque où M. Musy s'évertuait à faire des crocs en jambe à M. Schulthess. On a pu se rendre compte que ce Conseil fédéral, composé pourtant d'une majorité d'hommes de tout premier plan, n'avait pas plus d'autorité et de prestige que le gouvernement de la dernière guerre animé tout entier de l'esprit d'équipe.

Aucune hardiesse de langage, aucune habileté ne détruiront le fait que presque tous les cantons, le Conseil fédéral en tête, sont composés à l'image de la Proportionnelle.

Qu'est-ce à dire sinon que, la défense des intérêts de parti mise à part chez les chefs conservateurs, on admet le fait et on refuse l'idée parce qu'on a peur.

Logique et courageux, le peuple valaisan repoussera cette contradiction qui blesse l'esprit, offense le bon sens et nuit au pays. Il admettra l'initiative de la R. P.

C. C.

Au Tribunal de Sembrancher

La disparition du garde-chasse Nicollier

De notre envoyé spécial :

Ce que nous allons vous raconter, c'est en somme un roman dont vous savez déjà le dénouement.

Robert Seppey, soupçonné d'avoir tué le garde-chasse Marcel Nicollier, a été acquitté, en effet, par le Tribunal de Sembrancher, et cette nouvelle a fait rapidement son petit tour de presse. Mais nous qui avons assisté aux débats, nous ne résistons pas au plaisir d'évoquer pour vous une hitoire étrange et qui fait songer à un conte de Maupassant.

Le prévenu poursuivi pour meurtre a été finalement condamné à la moitié des frais de la cause pour un vol de deux moutons...

Le comique ainsi se mêle étroitement à la tragédie.

LES LIEUX DU DRAME

Ce drame, on le sait, s'est déroulé dans la solitude de la montagne, à l'écart du regard des hommes. Ce jour-là — c'était probablement le 26 septembre 1939 — le garde-chasse Nicollier était parti en tournée d'inspection par les longs chemins solitaires.

On le voit aux Esserts, puis à la cabane du Mont-Fort, et depuis il disparaît, probablement sur le glacier du Mont-Fort, sans laisser la moindre trace.

On n'a rien retrouvé de lui, rien, pas même un objet familier.

Est-il mort ? Est-il vivant ?

Au fond, on l'ignore.

Cependant il a sans doute été victime d'un accident, ou d'un attentat, car il ne semblait pas d'humeur à faire une fugue et il aimait son métier. A-t-il glissé dans une crevasse ?

En cette région le glacier est assez lisse.

Si quelqu'un l'a tué, qui est-ce ? et comment s'est-il débarrassé du corps ? Mystère.

Plusieurs fois on a fait appel à M. Roger Bonvin de l'Office social de l'Etat du Valais pour lui demander d'organiser des expéditions sur les lieux. Il y est allé, nous a-t-il déclaré, plusieurs fois, puis cette année, il a renoncé à poursuivre les recherches.

Six ans ont passé depuis le jour où Marcel Nicollier partait en patrouille pour ne plus jamais revenir et cette affaire apparaît aussi ténébreuse aujourd'hui qu'elle l'avait été hier.

LES SOURCIERS APPORTENT DES PRECISIONS

Nous avons connu personnellement quelques sourciers. Le plus fameux de tous — l'abbé Mermet — nous entretint souvent de ses dons en toute amitié. Il avait réussi de beaux exploits qui avaient porté sa renommée au loin, mais qu'il remportât une victoire ou qu'il subît un échec, il demeurait également imperturbable.

Il se trompait parfois le plus grandiosement du monde et il éprouvait toujours beaucoup de peine à en convenir.

Il prétendait non seulement découvrir des filons à distance, en usant d'un plan, mais il affirmait pouvoir déceler, sur photographie, une maladie ou le degré d'intelligence d'un personnage au moyen du pendule. Il a d'ailleurs consigné dans deux petits livres le fruit de ses expériences.

Nous l'avons vu déterminer un jour, à distance, alors qu'il était alité, l'itinéraire exact d'une personne...

L'art de la radiesthésie est appelé peut-être à un grand avenir, mais pour l'instant il en est à ses premiers stades.

Il manquait certainement une culture scientifique à l'abbé Mermet pour tirer de ses dons une théorie un peu solide.

Ses émules — à en juger par le procès de Sembrancher — ont une foi égale à la sienne, et pourtant, eux non plus, ne sont pas infaillibles.

Un sourcier de Troistorrents — M. Hermann Donnet que nous n'avons pas l'honneur de connaître — a déterminé l'itinéraire suivi par le garde-chasse Nicollier et celui suivi par le braconnier, puis il a défini l'endroit où le garde-chasse est tombé :

Son corps, précise-t-il, doit se trouver à tel endroit du glacier du Mont-Fort, à quinze mètres de profondeur.

C'est impressionnant d'exactitude.

Par malheur, le point indiqué est uni comme une patinoire !

Un autre sourcier — de Lausanne, celui-là — prétend que le corps du garde-chasse gît au nord-ouest du petit Mont-Fort, en un lieu qu'il indique, lui aussi, de façon décisive.

Or, entre le point mentionné par le premier sourcier et celui mentionné par le second, il y a deux kilomètres, environ, à vol d'oiseau.

Un vaste champ ouvert aux imaginations les plus débridées !

Le rapporteur, Me Maurice Gard, comme le défenseur, Me Charles Crittin, n'ont pas accordé à ces savants rapports un intérêt particulier.

Ils pouvaient servir tout au plus à orienter les investigations de la police ou peut-être à les égarer... Un des sourciers écrit que le garde-chasse a été touché par deux coups de feu : un qui l'aurait atteint à l'œil, l'autre à la hanche.

DRAME DE FAMILLE

C'est en lisant le volumineux dossier de l'affaire où sont consignés les faits et les témoignages que la grandeur désolée des lieux se précise et que les visages s'éclairent.

Le drame se situe ainsi, petit à petit, de manière inexorable, avec ses coins d'ombre et sa lourde atmosphère.

Tout cela, bien sûr, est moins vivant qu'un défilé de témoins à la barre et néanmoins, le pouvoir des mots nous permet de revivre les scènes.

Il fait un temps gris d'hiver au moment où Robert Seppey entre dans la salle surchauffée du tribunal. Il s'assied, bien sagement, et durant toute l'audience, il ne bronchera guère.

Des lunettes noires ne permettent pas de lire au fond de ses yeux, et s'il les porte aujourd'hui, c'est qu'il a été victime d'un accident à la Dixence.

Le nom d'un témoin fait sourire à la fois Robert Seppey et son avocat.

Certaines pièces dont font état soit Me Maurice Gard, le rapporteur, soit Me Charles Crittin, le défenseur, sont troublantes.

C'est le père du prévenu, Antoine Seppey, un Valaisan opiniâtre et têtu, qui se dessine à l'arrière-plan. Cet homme aurait tenté un jour de tirer sur l'un de ses enfants, et sa femme ayant fait dévier l'arme, la balle alla se loger dans le plafond de la chambre.

Il voue à Robert, pour un mariage qu'il désapprouve, une haine froide, et qui s'étend à la famille de la jeune femme.

Me Charles Crittin prétend même qu'il a essayé d'empoisonner les parents de sa belle-fille en mêlant un poison à du café.

Par ailleurs, il a subi plusieurs condamnations.

On ne saurait dès lors tenir pour définitifs les propos par lesquels il désigne Robert comme un meurtrier. Il base cette effrayante accusation sur un entretien qu'il aurait surpris entre son propre frère et sa propre femme, entretien que tous les deux démentent.

Famille inquiétante où l'on s'épie en attendant de se porter de mauvais coups.

Robert Seppey, de son côté, a fait peser des soupçons sur son père, et le vieux renard à son tour a été conduit en prison préventive :

S'il m'accuse avec tant de vigueur, pensait le jeune homme, c'est qu'il a bien pu faire le coup...

Un procès pour un romancier, plus sordide en certains aspects, que la réalité la plus brutale.

Robert Seppey a menti tout au long des interrogatoires, aggravant ainsi son cas qui était déjà fort troublant.

Mais s'il a menti, dira son avocat, ce fut pour cacher son délit de braconnage et le vol de deux moutons qu'il a d'ailleurs finalement payés.

Le matin de la disparition du garde-chasse et le soir, il se trouvait à Euseigne.

Il aurait dû accomplir 18 heures de marche avec « un chamois sur le dos et un meurtre sur la conscience » pour reprendre une amusante évocation de son avocat et cela semble, en effet, incroyable.

OBJECTIVITE ET ADRESSE

M. Cyrille Gard présidait aux débats, assisté des juges Marcel Gross et Amédée Délèze, et tous trois présentaient à l'œil un tableau de tout repos.

Le réquisitoire de Me Maurice Gard apparut à la fois solide et modéré, l'orateur serrant les faits de près, sans chercher le moins du monde à les solliciter.

Sans éclats de voix, il établit toute l'affaire avec précision, non sans démontrer qu'on ne pouvait retenir à la charge de l'inculpé aucun indice grave.

Quant à Me Charles Crittin, il défendit Robert Seppey avec adresse et bon sens.

Il est d'usage, commença-t-il, de s'incliner devant la victime, et je le ferais certainement si l'on connaissait le sort du garde-chasse M. Nicollier.

Or, on ne sait pas ce qu'il est advenu de lui.

Le jeune avocat sut fort bien démolir une à une les charges qui pesaient sur son client, et il se gaussa du rapport des sourciers avec un sourire amusé.

Quant à l'accusation du père Antoine Seppey, qui fut démentie, elle témoigne d'un bien mauvais sentiment. Enfin, l'orateur établit que Robert Seppey, le jour du drame, ne pouvait pas se trouver sur les lieux.

Dès lors, l'acquittement ne soulevait aucun doute. Il ne surprit personne et la rapidité avec laquelle le Tribunal porta son jugement est révélateur d'une conviction solide.

Il n'en est pas moins vrai que le mystère subsiste entier.

Peut-être un jour le glacier rendra-t-il le corps de l'infortuné garde-chasse et saura-t-on à quelle cause il faut attribuer sa mort.

A moins que Marcel Nicollier n'apparaisse lui-même comme un fantôme pour nous conter son aventure. Pour l'instant le voile qu'on avait soulevé sur cette affaire retombe.

Nous demeurons perplexe et troublé, à l'évocation des faits. et aussi insatisfait, comme on le serait à la fin d'un roman policier dont l'énigme n'aurait pas été dissipée.

A. M.

A la Papeterie Pierre Pfefferlé, Sion

BANQUE POPULAIRE DE MARTIGNY

Tél. 6 12 75 — Cpte ch. postaux II c 1000

CAPITAL ET RÉSERVES : Fr. 1.100.000.—

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES — BILLETS A ORDRE — CRÉDITS DE CONSTRUCTION — CRÉDITS COMMERCIAUX

Facilités pour amortissements et remboursements. DÉPOTS à vue - à terme - en Caisse d'Epargne

Bureau de placement radical

— Deux contre-maîtres mineurs et boiseurs cherchent travail.

— Jeune homme, diplômé commercial, cherche place dans bureau ou commerce.

— Jeune homme, 21 ans, diplôme commercial, cherche place dans bureau ou banque.

— Jeune fille, 18 ans, travailleuse, cherche place pour aider au ménage dans bonne famille de Sion. Gage à convenir. Libre dès le 10 décembre.

— Jeune homme désire apprendre le métier de sommelier ou garçon de café.

— Chauffeur pour autocar trouverait emploi dans entreprise de la plaine.

— Pour tout renseignement : ECRIRE au *Secrétariat du Parti radical-démocratique valaisan à Sion*, av. Gare. (Joindre un timbre pour la réponse).

M. Antoine Favre joue avec les mots

La protestation votée à l'unanimité par l'assemblée des délégués du Parti radical-démocratique valaisan a provoqué une réaction étonnante de la part d'un homme aussi droit que le député Favre.

Il affirme, en effet, dans le *Nouvelliste,* ne jamais avoir déclaré en parlant des minorités : « Le parti conservateur leur a tendu la main au risque de la souiller » ; par contre, il admet avoir proclamé : « Le parti conservateur a, en toutes occasions, offert sa collaboration à tous ceux qui voulaient bien l'accepter. Il lui est même arrivé de tendre la main au risque de la souiller ».

La nuance comporte une telle subtilité qu'elle doit faire sourire bon nombre de députés conservateurs qui ont assisté aux débats du Grand Conseil. Quant à prétendre qu'aucun député radical ne protesta contre les paroles que M. Favre avait prononcées, cela est faux. M. le député Oct. Giroud, en effet, déclara que le leader conservateur avait eu des *paroles très dures* pour les minorités.

En outre, que MM. Octave Giroud et Jules Luisier aient exprimé des éloges envers la partie oratoire à laquelle le député Favre avait fait assister le Grand Conseil, cela est vrai ; ils auraient manqué de bonne foi en ne le faisant pas, car personne ne conteste à M. Favre de réelles qualités d'orateur. Et MM. Giroud et Luisier étaient d'autant mieux placés pour admirer la forme qu'ils n'étaient pas obligés pour des raisons de « moutonnisme » politique d'adopter le fond comme paroles d'Evangile.

Mais, pourquoi les radicaux valaisans ont-ils souillé la main tendue par les conservateurs ?

Simplement parce qu'ils ont refusé un cadeau, véritable aumône !

On dit (ou plutôt « on devrait dire ») d'un individu qui accepte un cadeau ou la main d'un homme qu'il n'aime pas qu'il est un hypocrite et un lâche !

Si M. Favre et consorts avaient voulu que le parti radical acceptât de se comporter ainsi, ils se sont largement trompés. A d'autres les crochepieds et la comédie de la main tendue...

Finalement M. Favre prétend qu'à l'assemblée des délégués du 16 février 1945, « plusieurs délégués du parti radical se laissèrent aller à une débauche d'outrages à l'égard du parti conservateur, qui lui avait franchement tendu la main ». Nous serions heureux de connaître quelques-uns de ces outrages. M. Favre saura certainement les énumérer en nous laissant croire avec émotion que l'adverbe « franchement » était exactement celui qui devait figurer dans sa phrase.

* * *

Dans un entrefilet anonyme publié par le *Nouvelliste,* un citoyen courageux affirme que le parti radical n'a pas souillé cette main pure, mais qu'il a « bel et bien craché dans la main tendue par le parti conservateur ». De la « main souillée » on en arrive à « cracher dans la main » !

Vraiment, l'attitude indépendante et rajeunie du parti radical-démocratique a totalement ébranlé cette bonne vieille majorité conservatrice habituée à prendre ses caprices pour des ordres.

La bonne dame *majorité* vieillit...

Peut-être une cure de rajeunissement ? A moins qu'il en soit d'elle comme de cette dame qui se plaignait de vieillir et à laquelle un interlocuteur répondit : « Chez vous, belle dame, ce ne peut être, en tout cas, que de la décrépitude précoce !... »

Pierre Champion,
Secrétaire du Parti radical-démocratique valaisan.

✝

Monsieur et Madame Maurice BUCHARD et leur fille Fernande, à Leytron ;
Madame veuve Louis BUCHARD, à Leytron ;
Les enfants de feu Martin BUCHARD, à Leytron ;
Monsieur Louis BUCHARD et famille, à Leytron ;
Monsieur Jules BUCHARD et familles, à Genève ;
Monsieur et Madame Paul STRACHEN, France ;
Madame veuve Joséphine FOURNIER et familles, à St-Pierre-des-Clages ;
Madame veuve Stéphanie VOUILLAMOZ et familles, à Leytron ;
Monsieur et Madame René CHESEAUX et familles, à Saillon ;
Madame veuve Joseph DELALOYE, à Riddes ;
Monsieur Jules DELALOYE et familles, à Riddes ;
Madame veuve Aline LAURENTI et familles, à Riddes ;
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle de leur fille

Mademoiselle Lucette BUCHARD

enlevée à leur tendre affection dans sa 20me année, après une courte maladie supportée avec grand courage.

L'ensevelissement aura lieu à Leytron le 9 décembre 1945, à 11 heures.

Couronnes mortuaires naturelles et artificielles par le spécialiste
J. LEEMANN MARTIGNY, Pl. Centrale, tél. 6.13.17 SION, Grand-Pont, tél. 2.11.85

Attention aux imitations

Si vous voulez préparer vous-même votre vin fortifiant, demandez bien la Quintonine. Un flacon de Quintonine (huit plantes et du glycérophosphate de chaux) versé dans un litre de vin vous donne instantanément un litre entier de vin fortifiant actif et de goût agréable, qui stimule l'appétit et fortifie l'organisme. Tous les pharmaciens vendent de la Quintonine. Seulement 2 fr. 25 le flacon.

Nouvelles du Valais

Saillon. — (Corr.) Dimanche nous avons eu le plaisir d'entendre une conférence de M. Mce Zermatten, écrivain, sur le thème «Défendons notre village ». Il y avait la grande foule dans la salle de l'«Helvétienne». M. Zermatten nous transporte aussitôt dans le domaine des us et coutumes du vieux pays. En termes chaleureux, il nous dit le plaisir qu'il ressent de se faire l'interprète des défenseurs du village typiquement valaisan.

S'adressant à notre brave population, il lui dit: « En cotoyant les vieux murs d'enceinte de votre village, laissez-vous guider par ces deux pensées : la conservation du vieux bourg ancestral et l'application stricte du plan d'extension. Saillon, un des villages les plus pittoresques de Suisse, doit conserver son aspect d'antan. Aussi, nous ne doutons pas que chaque habitant s'inspirera dorénavant des pensées de l'aimable conférencier. D'ailleurs, l'administration communale mettra à l'enquête publique le plan d'extension de la commune et le règlement des constructions.

Puis M. Zermatten nous promène à travers le Valais et nous montre à l'aide de projections lumineuses la différence considérable qui existe entre la maison paysanne et la grossière construction où le béton et la tuile rouge apparaissent comme des verrues sur le visage aimé de notre petite patrie. Il insiste tout spécialement sur le rôle que jouent les fleurs dans l'ornement des ruelles du village. La fenêtre où la paysanne a placé le simple géranium nous sourit, même dans les endroits les plus reculés. Les vieilles fontaines doivent aussi collaborer au culte du beau et de l'idéal...

M. le président Paul Gay présenta et remercia le conférencier. *R. R.*

Le Dome de Milan à Sion ? — Dès lundi 10 crt, vous pouvez admirer dans la grande exposition de jouets, au sous-sol du Bazar « Chez Gottlieb », près de la gare, à Sion, un modèle merveilleux du magnifique Dome de Milan, entièrement fabriqué à la scie à découper ; c'est l'œuvre d'un soldat. Il a consacré 800 heures — 17 semaines, 4 mois — de travail et il a employé plus de 4800 pièces détachées. Il faut admirer tout spécialement l'exécution minutieuse des 128 tours. Tout le monde voudra voir ce chef-d'œuvre de précision et de patience.

Ecoulement des veaux de boucherie. — Comme chaque année en cette saison, l'offre de veaux de boucherie devient abondante. D'entente avec l'Office central de Brougg, la FVPL s'occupe à nouveau de cette action. Les propriétaires intéressés pourront consigner dès maintenant les animaux destinés à la vente au bureau de la FVPL à Sion. Les ramassages commenceront dès que les consignes seront en nombre suffisant. Toutes les inscriptions et conditions valables en 1944-45 restent en vigueur.

Féd. val. des producteurs de lait.

Victime du verglas. — Le caporal de gendarmerie Schrœter, du poste de Brigue, s'étant rendu pour enquête à Ried-Brigue, a été victime au retour d'une chute sur la chaussée recouverte de verglas. Il se releva avec le bras gauche fracturé et continua néanmoins sa route.

Tombé une seconde fois, il se cassa l'autre bras. C'est dans un triste état que le représentant de la force publique a été alors transporté à l'hôpital du district où il devra faire un séjour très prolongé.

La neige. — Après un automne vraiment exceptionnel et qui contraste singulièrement avec la même période de l'année dernière, voici que la neige nous est arrivée en plaine pour la plus grande joie des skieurs et skieuses et tous les amis des sports d'hiver.

Nécrologie. — A Orsières est décédé après une courte maladie M. Olivier Reuse, bien connu à Orsières et à Fully.

Nous présentons à la famille du défunt l'hommage de notre vive sympathie.

L'ensevelissement aura lieu à Orsières, samedi 8 décembre 1945, à 11 heures.

Sion. — *Loto de l'Harmonie* — Notre Harmonie municipale donnera son loto dimanche 9 crt dès 14 h. 30 à l'Hôtel du Cerf. On nous assure que les lots seront nombreux et qu'il y aura de la volaille à chaque tour. Voilà donc une belle occasion d'aller tenter sa chance tout en apportant, de façon tangible, un appui à nos musiciens. Que personne ne manque !

Au secours des enfants qui n'auront pas de Noël. — (Comm.) La Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants, section valaisanne, se fait un plaisir et un devoir de remercier la population de notre canton pour tout l'intérêt et la compréhension qu'elle a manifesté pour notre œuvre, par ses dons, ses parrainages et surtout pour l'accueil des enfants victimes de la guerre, dans les foyers valaisans.

La guerre est finie, l'aide se continuera encore à l'extérieur de multiples manières, par ses cantines, pouponnières, envois de médicaments, aides diverses, etc., mais pour cela l'argent sera plus que jamais nécessaire, aussi les dons seront toujours les bienvenus au c. ch. post. II c 2340, Sion.

La venue d'enfants en convois se fera moins nombreuse dans les mois à venir, cependant la section valaisanne voudrait s'associer aux autres sections pour recevoir encore quelques-uns de ces petits déshérités, dans nos foyers valaisans. Nous lançons donc un appel à votre proverbiale générosité pour vous inscrire, afin d'héberger un de ces petits cet hiver, qui sera un des plus durs dans les pays ravagés par la guerre.

Une attribution de 100 enfants français a été faite au Valais, ceux-ci arriveront fin décembre. Nous recevrons ensuite de 50 à 70 enfants viennois dans le courant de janvier, puis un convoi de 40 à 50 petits Italiens de la région Turin-Gênes, à la fin du mois de janvier.

Pour cela il nous faut des placements. Faites bénéficier d'un beau Noël un de ces pauvres petits. Souvenez-vous de la parole de N. S. Jésus-Christ : « Quiconque reçoit en mon nom un de ces petits, Me reçoit. »

Inscrivez-vous auprès de : Mme Bodenmann-Gentinetta à Brigue ; Mlle Lecomte à Viège ; Mlle Hélène de Werra à Sion ; Mme André Morand à Martigny ; Mme Vve Luisier Joseph à St-Maurice ; Mme Bernard de Lavallaz, Monthey ; Mme Elie Zwissig à Sierre, ou au Secrétariat de la CRS, Secours aux enfants, *à Sierre.*

Après un vol de montres à Brigue. — Deux soldats américains permissionnaires, de passage à Brigue, avaient dérobé dans une vitrine d'exposition placée dans le hall d'un hôtel de la ville un certain nombre de montres.

Les deux soldats furent arrêtés à Lausanne et avouèrent leur méfait.

On apprend qu'un tribunal militaire américain siégeant à Mulhouse les a condamnés chacun à une année de prison. Le juge a admis que les permissionnaires ont agi sous l'emprise de la boisson. Les objets volés ont été remis à leur propriétaire.

La dernière votation fédérale. — La dernière votation sur le contre-projet de l'Assemblée fédérale concernant la protection de la famille a donné comme résultat définitif pour le Valais les chiffres ci-après :

Sur 45.305 citoyens habiles à voter, il y eut 21.101 bulletins rentrés dont 105 blancs, 26 nuls. Sur les 20.970 valables, 18.973 furent des *oui* et 1997 des *non,* la majorité absolue étant de 10.486.

Train de nuit *Martigny-Orsières.* — Rappelons à nos lecteurs qu'il y aura train de nuit du Martigny-Orsières, dimanche 9 décembre crt.

Dépôts
à terme
en compte courant
en Caisse d'Epargne et
sous toutes autres formes usuelles
auprès de la
Caisse d'Epargne du Valais
Société mutuelle
Sion
Représentants dans toutes les importantes localités du canton
Les **Dépôts en Caisse d'Epargne** bénéficient d'un **Privilège légal**

L'automobile au service de l'économie privée ! — Si l'automobile privée a rendu de grands services durant la longue période de mobilisation, puisque par réquisition elle pouvait être incorporée dans les services de l'armée, il n'en reste pas moins vrai qu'elle avait été soustraite à sa véritable destination : servir son propriétaire.

Enfin voici le retour lent mais sûr à la libre circulation. Les restrictions imposées aux automobilistes ne le seront plus que sur la base du rationnement du carburant et des pneumatiques. Le droit de circuler n'est plus soumis à aucune autorisation de l'économie de guerre ; par contre les permis de conduire et de circuler doivent être valables.

Mais cette liberté subite, après cette longue période de circulation réduite, n'ira pas sans créer de graves problèmes pour tous les usagers de la route, qui devront à nouveau respecter la loi fédérale sur la circulation routière fixant à chacun ses droits, mais imposant aussi à chacun des devoirs.

Il est donc urgent de parer à cet état de choses avant qu'il soit trop tard par des cours d'orientation et de rééducation destinés à chacune des catégories d'usagers de la route.

La section du Valais de l'ACS, qui a toujours été au service des automobilistes, organisera gratuitement, à l'intention de ses membres des cours préparatoires en vue de l'examen de contrôle à l'issue desquels un expert désigné par le Département de police du canton du Valais fera passer l'examen théorique. L'examen pratique pourra être passé par devant un expert de l'ACS.

Il est donc conseillé à tous les automobilistes astreints à l'examen de contrôle de ne pas attendre plus longtemps pour s'y préparer, de manière à pouvoir affronter cette épreuve avec toutes les chances possibles.

L'automobiliste pourra ainsi remplir à nouveau son devoir envers son pays en respectant les droits de tous les usagers de la route. *G. F.*

St-Maurice. — *Soirée annuelle de la Sté fédérale de gym.* — Samedi 8 déc., la ville de St-Maurice verra pour la 1re fois se dérouler l'assemblée cantonale valaisanne des délégués de la Sté féd. de gym. C'est un grand honneur pour la section locale dont la vitalité s'est manifestée constamment et avec succès. Elle saura s'en montrer digne en organisant sa 2e soirée annuelle le même soir à 20 h. 30 à la salle de gymnastique.

Tous ceux nombreux qui ont assisté à la 1re soirée du printemps dernier conservent le souvenir de son grand succès et du beau travail présenté. La 2me qui bénéficiera de l'expérience et de la maîtrise acquise sous la direction de moniteurs avisés, sera digne de la première.

La section de St-Maurice a réservé à tous une surprise de choix en s'assurant la participation de deux couronnés fédéraux à l'artistique ; nous verrons ainsi à côté de notre champion cantonal E. Chautems, les meilleurs *artistiques* suisses. Ce sera une belle et grande soirée !

Incendie dans le Haut-Valais. — Un violent incendie a complètement détruit dans les Mayens de Bilen, au-dessus d'Ems (Haut-Valais) cinq immeubles, soit deux granges et trois écuries. Les combles des bâtiments ont été complètement anéantis. C'est une perte sensible pour les malheureux propriétaires. Les pompiers d'Ems se sont rendus sur les lieux avec une pompe à moteur. Grâce à leur énergique intervention, une grange et une écurie ont pu être préservées du feu. On ignore les causes du sinistre.

Nouvelles suisses

Billets du dimanche
et abonnements de vacances

Les CFF communiquent que les entreprises suisses de transport ont décidé de réintroduire les billets du dimanche et les abonnements de vacances cet hiver. Les billets du dimanche seront délivrés du 15 décembre au 31 mars. Comme les entreprises de transport se heurteront à des difficultés d'exploitation pour venir à bout de l'intense trafic de fin de semaine, elles ont dû, cette année, augmenter quelque peu la distance sur laquelle la facilité n'est pas accordée.

(Le minimum est de 4 francs).

A Noël et au Nouvel-An, les billets du dimanche seront valables six jours ; ils pourront être utilisés du samedi au mercredi pour l'aller, et du dimanche au jeudi pour le retour.

Les abonnements de vacances pourront être obtenus du 15 décembre au 31 mars. Le supplément de taxe sera désormais aussi perçu pour ces titres de transport.

Les faux chèques

Pendant l'absence de son patron, une employée de bureau du 6e arrondissement de Zurich a libellé 3 chèques qu'elle est allée toucher à la banque. Le total se montait à 3400 fr. qui furent employés à différents achats de vêtements, bijoux. La personne fit l'acquisition d'un chien et se rendit au pays du soleil. Lors de son arrestation, il lui restait dix francs dans sa bourse.

Encore un drame de contrebande

Les cadavres de deux contrebandiers ont été retrouvés dans la région de Pugerna, au-dessus de Cavallino, dans les montagnes surplombant la rive sud du lac de Lugano. Un 3me contrebandier gisait grièvement blessé à côté des corps de ses compagnons. Tous trois sont tombés dans un ravin alors qu'ils cherchaient à franchir la frontière à la faveur de l'obscurité.

BANQUE DE MARTIGNY CLOSUIT & Cie S. A.
Fondée en 1871
CAISSE D'ÉPARGNE
LIVRET NOMINATIF ET AU PORTEUR

APPRÉCIÉES
DEPUIS DES ANNÉES PAR LEUR COUPE, LEUR QUALITÉ ET LEURS PRIX D'ÉTAGE : LES
FOURRURES GANIÈRE
27, Rue de Bourg LAUSANNE Immeuble Weith
2me Etage — Pas de vitrine

Chronique de Martigny

Groupe arboricole et horticole

A Martigny vient de se constituer un groupement arboricole et horticole. Ce dernier a pour tâche la réglementation des conditions de travail dans la profession, réglementation qui a pris une forme d'entente entre tous les arboriculteurs et jardiniers de la région possédant un diplôme ou un certificat de capacité.

Il s'agissait de fixer un prix à l'heure pour les travaux de taille, traitements et de jardinage. Le tarif demandé jusqu'ici ne correspondait plus du tout aux exigences du coût de la vie. Aussi il fut décidé de porter à *2 fr. 20* le prix de l'heure pour la taille, *2 fr. 50* le prix de l'heure pour les traitements, *+1 fr.* par 100 litres de bouillie pour l'amortissement de la pompe. Ce nouveau tarif entre en vigueur immédiatement et a été approuvé par les professionnels suivants :

Saudan Alfred, Saudan Pierre, Cretton Lucien, Rouiller Louis, Rouiller Henri, Rouiller Léon, Terrettaz Alfred, Pigueron Charles, Formaz Robert, La Bâtiaz, Cretton René, La Bâtiaz, Leemann Jean, Saudan Henri, Frœhlich Adolphe, Rouiller Charly, Saudan Henri, Mgny-Croix, Darbellay Jules, Martigny-Bourg, Meunier Armand.

Harmonie municipale

Par suite de la soirée de la *Société locale « Le Masque »*, la répétition générale de *ce soir vendredi est renvoyée.* La semaine prochaine : lundi : cuivres et batterie ; mercredi : bois et saxophones ; vendredi : répétition générale ; que personne ne manque !

CORSO : le passé du Dr Anderson

En 1re partie, un far-west de la meilleure veine qui vient d'arriver d'Amérique, *A l'instar de Zorro.*

Dernières séances : samedi (fête) matinée et soirée.

Attention : dimanche 9 décembre, en matinée et soirée, *Le Foyer perdu,* avec Zarah Leander.

Le fameux film « Parade noire » *à Martigny*

Le nouveau grand film musical, entièrement interprété par des noirs, *Parade Noire,* sera présenté, en séance spéciale, *lundi soir 10 décembre.*

Cinéma pour enfants

Dimanche 9 décembre à 17 h. à l'Etoile : *Laurel et Hardy* dans « C'était donc ton frère ». Une cascade de rires.

Martigny-Bourg

Soirée annuelle de la Sté de gym « Aurore »

La Sté fédérale de gymnastique *Aurore* de Martigny-Bourg organise samedi 8 décembre dès 20 h. 30 à la salle communale sa soirée annuelle offerte aux autorités, à ses membres passifs et invités.

Une représentation gratuite aura lieu le samedi après-midi dès 14 heures à l'intention des enfants.

Seule la carte d'invitation donne droit à l'entrée et nous nous excusons auprès des personnes qui éventuellement ne l'auraient pas reçue et les prions de la réclamer à l'entrée. *Le Comité.*

Cours de couture

(Comm.) Du 10 au 18 déc., aura lieu dans la salle No 15 de l'Hôtel de Ville à Martigny, un cours de couture et de raccommodage.

Une directrice expérimentée démontrera à toutes les participantes à l'aide de quelques exemples pratiques comment confectionner du neuf avec des restes, et du vieux, ainsi que le reprisage des bas, raccommodage de linge, fabrication de tapis et pantoufles avec des restes de laine, etc.

Nous recommandons ce cours gratuit à toutes les ménagères et jeunes filles s'intéressant à la couture ayant une machine à coudre de n'importe quelle marque.

Café du Stand

Dimanche 9 déc., de 16 h. à 2 h. du matin, grand bal avec l'orchestre Melody-Jazz. Que l'on se rende nombreux à cette soirée qui s'annonce brillante.

Noël des Ecoles primaires *de Martigny-Ville*

C'est le jeudi après-midi 20 décembre au Casino Etoile qu'aura lieu le Noël des Ecoles primaires de Martigny-Ville. Comme chaque année, il sera offert à chaque élève un petit cadeau. Nous prions les personnes généreuses de bien vouloir verser leur don en espèces à M. le Rd Prieur Besson ou à M. Adrien Morand, président de la commission scolaire. Un grand merci d'avance leur est adressé.

Les Ecoles seront fermées du 20 décembre 1945 au 9 janvier 1946, jour de la réouverture.

La Commission scolaire.

O. J. du C. A. S.

Assemblée annuelle. — Vendredi 7 déc. au Café du Stand dès 20 h., projection de clichés. Les membres du CAS sont cordialement invités. *Le Chef O.J.*

A l'Auberge de la Paix...

Chambres, prix modérés.

Le « Masque » et son 15e anniversaire

Ce soir vendredi, grande soirée-anniversaire de la Sté théâtrale du *Masque* au Casino Etoile. Au spectacle sont prévues les comédies *Paquebot Tenacity,* 3 actes de Vildrac, et *La Foire au Mariage,* 1 acte d'A. Marcel. Puis le bon orchestre « Avalon-Jazz » conduira un bal sélect et joyeux où la tenue est recommandée. Des jeux divers et inédits procureront le plus fol entrain.

Carnaval Martigny 1946

L'ancien Comité de Carnaval d'avant-guerre et toutes les personnes qui s'intéressent à Carnaval 1946 sont priés de se trouver lundi 10 décembre au Bar du Casino, chez M. Ernest Claivaz, à 20 h. 15.

L'ancien Comité.

A L'ETOILE : Raimu dans le « Bienfaiteur »

Poursuivant sa présentation de nouveaux films, le cinéma Etoile nous offre, cette semaine, un spectacle de choix. Qu'on en juge : RAIMU dans *Le Bienfaiteur.* En complément au programme, le documentaire valaisan : *Etoiles du Valais,* avec scènes tournées à Martigny, Leytron, etc.

Vendredi relâche, théâtre. Samedi (fête) à 14 h. 30 et 20 h. 40 ; dimanche à 14 h. 30 et 20 h. 40.

Important : dimanche soir 9 décembre, 2 trains de nuit Martigny-Sion et Martigny-Orsières.

Les sports

LE SKI

Rudolf Rominger,

champion du monde et le roi incontesté du slalom sera à Leytron samedi 8 et dimanche 9 décembre.

En effet, les fervents et amis du ski auront l'unique chance de passer quelques heures avec notre grand crack national qui présentera et commentera *personnellement* les plus beaux films et les « As » du ski.

Deux représentations sont prévues à la grande salle de la Coopérative : samedi en soirée, dès 19 h. 15, et dimanche en matinée, dès 15 h.

Ski-club Ravoire

Dans son assemblée de dimanche, le Ski-club de Ravoire a établi le programme de l'année 1945-46. La fameuse piste de l'Arpille est tracée définitivement. Les 3 challenges y relatifs (juniors, seniors et vétérans) se disputeront le dimanche 3 février 1946.

Le club de Ravoire espère que tous les amis du ski se réserveront ce dimanche pour visiter le sympathique coteau du soleil aux fins de marchander les beaux prix destinés aux as, de s'accorder une descente idéale du plateau merveilleux jusqu'au village et de tenter sa chance sur une des pistes les plus magnifiques de tous les environs. Les coureurs qui la connaissent pour l'avoir essayée y reviendront avec plaisir ; les autres ne regretteront pas leur sortie.

Un *concours de luge* est également prévu de Ravoire à La Bâtiaz. La date en sera fixée ultérieurement. Là encore des surprises et ce parcours doit tenter tous les amateurs du sport assis. *A. G.*

Les Popistes et la neutralité Suisse

On sait que le Parti suisse du travail s'est prononcé contre la neutralité suisse « qui ne peut être d'aucune utilité dans le monde moderne » (sic) et qui n'a eu, en somme, dans le passé, qu'un pauvre petit avantage, celui d'épargner notre pays de la guerre et d'empêcher notre peuple de se faire idéologiquement casser la figure !!!

Le PST a adressé récemment une lettre au Conseil fédéral pour protester contre le fait qu'il n'était pas représenté dans la Commission consultative suisse pour l'examen de la Charte des Nations unies.

Voici le texte de la réponse que M. Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral, a adressé à M. Nicole, président du Parti suisse du travail, en date du 30 novembre 1945 :

« Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de la lettre que vous avez adressée le 16 de ce mois au Conseil fédéral à propos de la composition de la Commission d'experts chargée d'étudier la situation diplomatique de la Suisse dans l'après-guerre. Si nous vous comprenons bien, il s'agit de la Commission consultative suisse pour l'examen de la Charte des Nations unies qui a siégé à Berne les 14 et 15 novembre.

Dans votre message, qui a été transmis au Département politique fédéral pour réponse, vous protestez contre le fait que le Parti du travail n'a pas été invité à participer aux délibérations de la Commission consultative. Nous tenons à vous faire connaître à ce propos, ce qui suit :

Nous ne pouvons pas prendre en considération votre requête, faite d'ailleurs après que la Commission ait siégé, non seulement parce que nous nous sommes adressés aux seules fractions politiques représentées aux Chambres fédérales, mais surtout en raison de l'attitude des chefs de votre parti et de vous-même en particulier à l'égard de la politique étrangère du Conseil fédéral.

Non seulement vous critiquez cette politique — ce qui est votre droit — mais encore vous cherchez par tous les moyens à contrecarrer notre action diplomatique et à compromettre, par la diffusion de calomnies et de fausses informations, les relations de notre pays avec l'étranger.

Nous ne pouvons d'ailleurs guère supposer que vous puissiez avoir le désir de collaborer avec un gouvernement et des hommes sur lesquels vous portez presque journellement de si graves accusations. Il n'y avait donc aucun motif pour le Conseil fédéral de composer la Commission consultative d'après d'autres principes que ceux qu'il a arrêtés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée. »

Département Politique fédéral :
signé : *Max Petitpierre.*

Dans un creux à purin

Un enfant de cinq ans, Jean-Marc Roulin, habitant à Corjolens (Fribourg), est tombé dans un creux à purin mal couvert et s'est noyé.

A L'ETOILE Ce soir vendredi, relâche théâtre
SAMEDI fête, à 14 1/2 et 20 h. 40
DIMANCHE à 14 1/2 et 20 h. 40

QUI EST M. MOULINET... ?

Une nouvelle et inoubliable création de
RAIMU dans un film policier original

LE BIENFAITEUR

Au même programme : **"ÉTOILES DU VALAIS"**

DIMANCHE 9 décembre, à **17 h.**, au Cinéma ETOILE
CINÉMA POUR ENFANTS
- LAUREL et HARDY -

Coupons validés

Les coupons en blanc des cartes de denrées alimentaires de décembre sont validés jusqu'au 6 janvier 1946 y compris :

1. Sur la carte entière A : les 2 coupons A 12 pour 125 gr. de maïs chacun, les 2 coupons B 12 pour 300 points de pain chacun, les 2 coupons G 12 pour 125 gr. de pâtes alimentaires chacun, les 2 coupons J 12 pour 100 gr. de graisse-huile chacun, les 2 coupons F 12 pour 50 points de lard-viande chacun, les 2 coupons V 12 pour 100 pts de viande chacun, les 2 coupons Z 12 pour 125 gr. de beurre fondu chacun, les 2 coupons N 12 pour 250 gr. de sucre chacun, les 2 coupons P 12 pour 125 gr. de farine chacun.

En outre, les 2 coupons O 12 auront chacun la valeur de 2 coupons de repas ; ils seront exceptionnellement valables jusqu'au 30 juin 1946. Ces coupons de repas pourront être employés comme les Mc bleus habituels, sauf que chaque coupon O 12 aura la valeur de 2 Mc.

2. Sur la demi-carte A, ainsi que sur la demi-carte B : 1 coupon : A 12, B 12, G 12, J 12, N 12, O 12, P 12, F 12, V 12 et Z 12 pour les quantités susmentionnées.

3. Sur la carte pour enfants : le coupon WK 12 pour 250 gr. de maïs, le coupon GK 12 pour 250 gr. de pâtes alimentaires, le coupon JK 12 pour 200 gr. de graisse-huile, le coupon NK 12 pour 250 gr. de sucre, le coupon PK 12 pour 125 gr. de farine et le coupon ZK 12 pour 250 gr. de beurre fondu.

Les rations atteindront donc au total en décembre 7750 points pour du pain, 750 gr. pour les pâtes alimentaires, 1300 points pour la viande, 1000 gr. pour le sucre et 1450 gr. pour les matières grasses. En outre, on pourra acheter dorénavant 800 gr. de farine.

Les coupons en blanc P 12 et PK 12 ont été validés pour de la farine panifiable attribuée à titre supplémentaire en prévision des fêtes de fin d'année. Mais il est bien entendu qu'on ne pourra acheter de la farine blanche, même avec ces coupons, que pour autant que les commerçants en disposeront.

Citoyen suisse

Le Conseil communal de Lugano a accepté la demande de naturalisation du pianiste Wilhelm Backhaus. L'artiste, né à Leipzig, vit depuis plusieurs années au Tessin.

Taille d'arbres fruitiers
ET TRAITEMENTS
Spécialiste pour l'ornement
Alfred Terrettaz
Route du Simplon — Villa Kim-Play
MARTIGNY-VILLE

LE DOME DE MILAN
une magnifique pièce d'art (fabriqué à la scie à découper). 800 heures — 17 semaines, 4 mois — de travail avec plus de 4800 pièces. *Visite libre* à la grande exposition de jouets, dans le sous-sol du Bazar « Chez Gottlieb », dès lundi 10 déc. Grande exposition de jouets et d'articles pour cadeaux dans toutes les créations. Locomotives et mouvements de montres électriques. Locomotives avec rails, ainsi que montres de la forêt noire marchant très bien, pour la mise en marche personnelle.
Grand Bazar « Chez Gottlieb », près de la Gare, Sion.

Pour vos CADEAUX
PETITS **MEUBLES**
Tables de radio, Servir-boys, Sellettes,
Pouls à linge, Tapis, Travailleuses
AMEUBLEMENTS
Emile Moret
Rue de l'Hôpital
Téléphone 6 12 12
Martigny-Ville

ELECTRA S. A. **RADIO** ELECTRA S. A.
Conseille
Répare
Installe
grâce à ses spécialistes diplômés
VENTE de tous les modèles de la gamme
Paillard
Musicalité... Sélectivité...
RUE DES REMPARTS, SION

REX, SAXON VENDREDI 7, SAMEDI 8 RELACHE
DIMANCHE, mat. à 14 1/2, soirée à 20 1/2, LUNDI à 20 1/2
Simone Simon et James Stewart
dans
L'HEURE SUPRÊME
UN GRAND FILM D'ATMOSPHÈRE parlé français

BAZAR PHILIBERT MARTIGNY
CADEAUX UTILES - JOUETS - JEUX
Biscuits - Bonbons - Chocolat - Fondants

A VENDRE
une paire de
SKIS hickory
ainsi que **bâtons en acier et peaux trimas.**
S'adresser à M. André Terrettaz, rue des Alpes, Martigny.

Sacs de dames
Superbe choix
Portefeuilles
Liseuses
Magasin de l'Imprimerie Nouvelle Martigny

Charrat SAMEDI 8 décembre 1945 à la Salle de Gymnastique dès 20 h.
Grand Loto
organisé par la FANFARE L'INDÉPENDANTE
Nombreux et beaux lots

Offre d'emploi

Notre Société engagerait une *vendeuse qualifiée* pour entrée à convenir. La préférence sera donnée à une personne connaissant la branche alimentation et mercerie. Faire offres avec curriculum vitae, prétentions, certificats et photographie à la *Société Coopérative de Consommation de Charrat.*

Café du Stand Avenue du Bourg **Martigny**
Dimanche 9 décembre 1945 de 16 h. à 2 h.
Orchestre Melody-Jazz
Bal

A VENDRE aux environs de Genève, 1 Domaine d'env. 48.000 m², dont plus de 7000 m² en vignes et une partie arborisée. Excellente terre pour culture maraîchère et céréale. Grand bâtiment avec Café-Restaurant, frigo, cuisine électr., jeux de quilles fermé, jeux de football, appartement, salle de danse, un 2me bâtiment avec 2 granges et 2 écuries et remise. Excellente affaire pour personne connaissant la campagne et le commerce. *Affaire urgente,* cause de maladie. *Prix du tout en bloc Fr. 80.000.—. S'adresser à Case postale 34860, Sierre.*

Café
On achèterait **CAFÉ** bien situé sur rue principale avec dépendances, région district de Martigny. Bâtiments devant être éventuellement transformés pourraient convenir également. — Affaire pressante. — Faire offres détaillées en indiquant surfaces, situation et prix pour payement comptant, sous chiffres OF 1558, à **Orell Füssli-Annonces, Martigny.**

Skieurs ! Touristes !
Pour une bonne **fondue**
tranche
gâteau au fromage
raclette
assiette valaisanne
RENDEZ-VOUS
A l'Hôtel des Gorges du Triège
SALVAN
SALLE CHAUFFÉE (banquets pour 100 personnes)
Se recommande : le nouveau propr. : **RUSSY-TROST.**

Le citoyen qui économise exagérément affaiblit le pays. Il faut acheter

La Conférence de Mlle de Gaulle
à Martigny

La ville de Martigny a eu le privilège mercredi soir d'accueillir Mlle Geneviève de Gaulle, jeune étudiante parisienne, fille du Consul de France à Genève, M. Xavier de Gaulle, et nièce du général Charles de Gaulle, premier résistant français, chef actuel du Gouvernement de ce pays ami et voisin.

Dénoncée à la Gestapo, elle fut transportée en février 1944, avec plusieurs de ses compagnes, dans des wagons à bestiaux plombés, au camp de travail forcé et d'extermination de Ravensbruck où jour et nuit, avoisinant ce camp, fonctionnaient les chambres à gaz et les fours crématoires.

De son séjour dans ce bagne infernal où se sont commises les pires horreurs qu'on peut imaginer, Mlle de Gaulle a gardé un souvenir poignant qu'elle a exposé mercredi soir dans sa conférence à la nombreuse population de Martigny et des environs qui avait tenu à venir l'entendre dans la salle du Casino Etoile.

Est-il besoin d'ajouter que tous les faits qu'elle a racontés avec une grandeur d'âme qui ne peut mettre en doute l'exactitude de ses déclarations, ont ému profondément l'auditoire. Certes, ce dernier connaissait déjà par la voie de la presse, les atrocités à la charge de cette race qui par l'entremise de ses chefs qu'elle adorait; entendait asservir le monde en s'efforçant de détruire tout esprit d'idéal chez la personne humaine. Il était toutefois nécessaire qu'une jeune fille qui a vécu de tels faits exposât de vive voix ce qu'elle a vu et cela afin qu'il n'y ait plus doute quant à l'opinion que nous devons d'adopter sur l'Allemagne d'Hitler, Gœring, Gœbbels, Himmler, Bormann et consorts, dont quelques-uns de ces noms siègent actuellement à Nuremberg au banc des accusés comme criminels de guerre.

On sentait qu'il n'y avait pas de haine dans l'exposé bouleversant de Mlle de Gaulle. Elle nous a montré comment avec un plaisir sauvage les SS, chefs nazis et surveillantes SS notamment, s'y prenaient pour user et détruire petit à petit le corps humain : santé, volonté, sensibilité.

Cela dépasse toute imagination que la plume est impossible à traduire. Et pourtant ce camp de la mort de Ravensbruck qui en quelques années a abrité environ 120.000 femmes de toutes nations — combien en revinrent-elles ? — n'était pas, selon Mlle de Gaulle, parmi les pires. C'était un camp *normal, moyen.* Traitées comme du bétail, les détenues servaient de cobayes et au fur et à mesure celles qui ne présentaient plus assez de capacités physiques pour le travail forcé étaient sélectionnées pour l'extermination au moyen des chambres à gaz et les fours crematoires.

Chaque jour ou plutôt chaque matin les triages s'opéraient et sur deux rangs de 5, les femmes alignées à gauche partaient pour une destination d'où elles savaient qu'elles ne reviendraient plus.

Quant à celles qui restaient et qu'on employait à toutes sortes de besognes, défrichements, terrassements, etc., etc., elles devaient se livrer à un travail exténuant, exposées à recevoir des coups de matraque pour la moindre défaillance.

Mlle de Gaulle raconte avoir assisté à une scène au cours de laquelle une jeune Tchèque de 20 ans fut tuée d'une façon encore plus cruelle et plus sauvage que celle que l'on emploie pour abattre des animaux.

Une autre fois, c'est une Tzigane qui fut tuée, la *carotide tranchée* par un coup de bêche !

Oui, ce n'est pas exagéré d'affirmer que le pays qui s'est fait l'auteur de telles atrocités mérite d'être définitivement classé au ban de l'humanité.

Quant à nous autres Suisses, qui avons été épargnés de telles horreurs grâce à la victoire des puissances démocratiques, nous ne devons pas fermer les yeux sur de telles choses en prétendant qu'elles appartiennent à des pays étrangers et déjà un peu au passé. Au contraire, c'est même notre devoir de chercher à comprendre cette tragique expérience de tant d'infortunés humains en nous inspirant de sympathie et en soutenant de nos efforts l'œuvre très juste de Mlle de Gaulle qui sacrifie maintenant son temps et ses forces pour venir en aide à ses compagnes d'infortune et à toutes les déportées des camps allemands de concentration. Des maisons d'accueil ont été créées un peu partout en Suisse romande, pour le Valais notamment le Home Mont-Paisible, à Montana.

En terminant sa conférence, Mlle de Gaulle eut des termes délicats de reconnaissance envers notre pays. Nous la remercions de nous avoir fait l'honneur de venir à Martigny, comme nous félicitons M. Adrien Darbellay, directeur du Casino Etoile, chargé par le Front français de libération nationale, d'avoir organisé cette conférence. *R.*

P.-S. — C'est avec plaisir que nous apprenons au dernier moment que le chiffre des recettes d'entrée a dépassé 1000 fr. et celui de la collecte à la sortie, 511 fr.

Cette méchante grippe...

(Corr.) La voilà revenue, avec les premiers frimas, cette mauvaise compagne. La chose ne serait pas grave, s'il n'était point besoin de s'aliter et de s'ennuyer à longueur de journée, à se morfondre dans « son pieu », alors que dehors le soleil brille...

La tête lourde, les jambes flageollantes, l'estomac en rogne, une toux impitoyable vous met en quelques instants dans une mauvaise posture. Pour combien de temps faudra-t-il quitter le travail, les copains, et aussi le yass ?

Ah ! ce que c'est long de ne pouvoir taper au carton, de vivre solitaire, dans sa chambrette, et de grelotter de froid ou de transpirer après avoir consommé de nombreuses tasses d'une tisane des simples de chez nous !

Tout vous pèse, vous ennuye à ces moments-là, où pourtant il serait mieux de garder le calme et de se soigner, pour être promptement sur pied et plus costaud que jamais, comme dans la chanson du vieux chalet, plus beau qu'avant !

Tout compte fait, il ne faut pas trop en vouloir à Madame la grippe, si une fois dans l'année elle vient nous dire un petit bonjour. Je connais même certains types qui seraient heureux d'être malades cent fois par année, plutôt que de travailler.

Heureusement que ceux-là ne sont pas la majorité, sans quoi les médecins seraient des esclaves, les boutiques d'apothicaires assiégées et prises d'assaut, tandis que les autres commerçants devraient fermer, à moins qu'à leur tour, ils ne sentent les premiers symptômes du mal...

Bref, deux jours, trois ou même quatre sont vite passés et c'est avec une immense joie que chacun reprend sa tâche coutumière dans la grande fourmillière humaine, oubliant les froissements quotidiens ou les petits échecs personnels, compagnons assidus et inséparables du prolétaire, forcé de gagner sa *croûte* à la sueur de son front ou ployé vers la terre ! *Jo.*

Le mot de la fin ...

Le professeur toujours distrait :

— Enchanté de vous voir, Madame. Comment va votre mari ?

— Mais je ne suis pas mariée, Monsieur le professeur.

— Ah ! oui ? Alors, votre mari est encore garçon.

Ne jetez pas ce numéro ! *Passez-le à un ami, à un parent, à un voisin, à un collègue, à un passant,* ABONNEZ-VOUS !

A PROPOS DES TROUBLES DE LA CIRCULATION

Il faut dire que nous disposons, avec **CIRCULAN,** d'une préparation médicale qui est un excellent préventif, en même temps qu'un remède curatif non moins efficace. Grâce aux extraits de plantes qu'il renferme, il agit sur la circulation du sang de façon à en éliminer les troubles. Sa puissance curative et son effet préventif sont reconnus et éprouvés, de sorte que l'on en fait usage en toute confiance lorsque des troubles circulatoires apparaissent.

Circulan
Extrait de plantes
du Dr M. Antonioli, à Zurich

Mains, Bras, Pieds et Jambes
engourdis et froids
Troubles de l'âge critique (fatigue, pâleur, nervosité) - Hémorroïdes - Varices - Jambes enflées - Artériosclérose - Hypertension artérielle - Palpitations du cœur fréquentes - Vertiges - Bouffées de chaleur

Economisez 4 frs. avec la cure . . 19.75
cure moyenne . 10.75
flacon original . 4.75
dans toutes les pharmacies. Recommandé par le corps médical.
Etablissements R. Barberot SA., Genève

ST-MAURICE
Salle de Gymnastique
Samedi 8 décembre 1945, à 20 h. 30
Soirée annuelle
de la Sté fédérale de Gymnastique
Section de St-Maurice. — N.-B. La carte de membre passif donne droit à 2 entrées. Invitation cordiale.

SION Hôtel du Cerf
Dimanche 9 décembre 1945, dès 14 h. 30
LOTO
organisé par
"L'HARMONIE MUNICIPALE"
Nombreux et beaux lots. Volaille à chaque tour.

Terrains à louer
près de la gare de Martigny
S'adresser à
M. A. CONFORTI, à Martigny

COURS GRATUIT
Bernina
Cours gratuit Bernina
combiné avec exposition et démonstration
A Martigny
du 10 au 18 décembre 1945
à l'Hôtel de Ville 1er étage
La marque de votre machine à coudre ne joue aucun rôle
Les dames qui ne possèdent pas encore de machine à coudre sont également les bienvenues
A détacher
INSCRIPTION
J'aimerais prendre part à votre cours gratuit de couture et de raccommodages et vous prie de m'inscrire pour le
● Cours de l'après-midi, de 13 h. 30 à 17 h. 30
● Cours du soir, de 19 h. 30 à 21 h 30
Nom : ———
Adresse : ———
* Prière de biffer ce qui ne convient pas
F. ROSSI Machines à coudre Martigny-Ville Tél. 6 16 01

Fin de saison
Dès le 10 décembre
nous accordons
15 % D'ESCOMPTE
sur les
MANTEAUX D'HIVER POUR DAMES
et les
ROBES EN TISSU LAINAGE
Ducrey frères
MARTIGNY
LA MAISON VOUS OFFRANT LE PLUS DE CHOIX

VOITURES d'OCCASION
Nos occasions révisées
remplacent les voitures neuves. Un grand choix pour répondre à vos exigences.
Toujours 50 voitures en stock
Garage L. Mettraux & Fils, Montreux

NOS ARTICLES EN
CUIR
SACS DE DAMES
PORTEFEUILLES PORTE-MONNAIE
SACS A COMMISSIONS
TROUSSES DE VOYAGE
PORTE-PLUME réservoir
bec or et réservoir transparent
MAGASIN DE L'IMPRIMERIE NOUVELLE
A. MONTFORT MARTIGNY

Avec
50 % de café
et
50 % de Figor
qui contient 20 % de café colonial, vous obtenez le meilleur et le plus beau des cafés. Le pqt de Figor 200 gr. 85 Ct.
RÉCLAMEZ-LE À VOTRE ÉPICIER
PRODUIT DE LA CHICORÉE S.A. RENENS

Administration cherche pour le 1er janvier 1946, une bonne
employée
connaissant la sténo-dactylo, la comptabilité et ayant de bonnes notions d'allemand.
Faire offres avec prétentions à *Case postale 52193 Sion.*

DROGUERIE VALAISANNE MARTIGNY
Jean Lugon - Jean Crettex
Tél. 6 11 92
La cloche sonnera bientôt l'heure des étrennes.
Les Cadeaux qui font plaisir :
Parfums de luxe
Eau de Cologne de marque
Coffrets - Poudriers - Articles de toilette - Rasoirs et coussins électriques, etc.
VOYEZ NOS VITRINES
Décors pour arbres de Noël

SKIEURS
GRAND CHOIX DE
Vestes de ski pour Dames et Mess. à partir de fr. 15.80
Pantalons fuseau à partir de fr. 39.80
Maillots à partir de fr. 29.80
CASQUETTES "PIZ SOL", GANTS, MOUFLES, GUÊTRES, CHAUSSONS, BAS, CEINTURES, MOLLETIÈRES
PANTALONS FUSEAU SUR MESURE
Cretton-Sports
Martigny-Ville
Tél. 6 13 24 Expéditions partout

A VENDRE
pour raison de santé bon petit
café-restaurant
dans village important du Valais. Ecrire sous chiffre *P 10841 S Publicitas, Sion.*

SAXON
DIMANCHE 9 décembre, de 13 h. à 24 h. au
CAFÉ DU CENTRE
LOTO en faveur du terrain de gymnast., sports et jeux
VOLAILLES
LAPINS
GIBIERS
SKIS
Invitation cordiale.

LES NOUVEAUX ABONNÉS 1946
reçoivent GRATUITEMENT
LE CONFÉDÉRÉ
dès ce jour jusqu'au 31 décembre 1945
en payant tout de suite leur abonnement pour 1946 (prix 10 fr.)
Bulletin d'abonnement
Veuillez m'abonner au « CONFEDERE » pour 1946 et m'adresser gratuitement votre journal dès ce jour à fin 1945.
SIGNATURE : .....
Ecrire très lisiblement
Adresse : .....
P.-S. — Conformément aux conditions, je vous adresse par chèque postal *II c 58* le montant de *10 fr.* pour l'abonnement 1946.
(Avec le *Bulletin officiel,* fr. 15.50.)

Supplément # LE CONFÉDÉRÉ

Martigny, vendredi 7 décembre 1945. *No 141.*

Lettre de Berne

Champs - Rails - Neutralité

(De notre correspondant particulier)

Les Chambres fédérales ont, « selon l'usage antique et solennel », procédé dès leur rentrée à l'élection de leurs bureaux pour une nouvelle période annuelle. Au Conseil national, aucune levée de boucliers populaire n'avait été organisée contre la candidature Grimm à la présidence du Conseil national. Comme il arrive à toute personne humaine très marquée, qui allie à la fougue du tempérament les sages conseils de l'intelligence, M. Robert Grimm, qui fut le « général» incontesté de la grève de 1918, a senti, l'âge aidant, qu'il pouvait rendre des services plus précieux à ses concitoyens en mettant de l'eau dans son vin. Ce n'est pas le diable — ce serait vraiment trop dire ! — qui s'est fait ermite — ce serait encore forcer la note ! — mais l'homme rassi, qui accorde plus de poids à l'action qu'à la révolution et à l'ordre qu'au désordre. Comblé des avantages et des honneurs civiques que la démocratie bourgeoise accorde indistinctement à tous ceux en qui elle reconnaît des serviteurs utiles, Grimm est devenu, au cours des années d'assagissement, la grève couronnée, comme Napoléon était devenu la révolution bottée. Il y a décidément un diable et un ermite en chacun de nous ! C'est bien le frère lai du monastère démocratique — qu'on nous passe cette comparaison audacieuse — que le Conseil national a sacré prince-abbé parlementaire. On vit bien d'entrée de cause que le choix n'avait pas été aveugle, car le nouvel élu inaugura son ministère en prêchant l'union de toutes les bonnes volontés, dans un temps et dans un régime où nul ne peut raisonnablement prétendre à l'hégémonie et à la dictature.

A la Chambre d'en face, M. le Dr Joseph Piller fut élu à une majorité qui eût été à coup sûr beaucoup plus impressionnante, n'étaient les reproches à lui adressés au sujet de son comportement au cours des opérations d'épuration dans le canton de Fribourg. Seules les personnalités très accusées (dans tous les sens du terme), multiplient, dit-on, la cohorte de leurs ennemis. Une nouvelle preuve vient de nous en être fournie. Gageons que d'ici vingt ans, M. Piller recueillera l'unanimité des suffrages de ses pairs !

Et nos parlementaires se mirent immédiatement à l'ouvrage. Au Conseil national, la proposition de supprimer le service obligatoire du travail, afin de suppléer à la carence de la main-d'œuvre dans l'agriculture, fut repoussée, à la demande formelle des leaders de la paysannerie. S'agissant du budget des CFF, pour l'exercice 1946, la Chambre avait à se prononcer, pour la première fois, sur un projet notablement amendé par le Conseil fédéral. Carrément, ce dernier substitua un bénéfice présumé au déficit présumé de quelque cinquante millions de francs que le Conseil d'administration de notre entreprise nationale de transports, en proie à un noir pessimisme, avait prévu dans son propre projet. Ainsi que l'a déclaré M. le conseiller fédéral Celio en termes très pertinents, il serait malséant de voter à la barbe du peuple, qui approuva le projet d'assainissement des CFF, un budget aussi lourdement déficitaire, qui semblerait rendre illusoire tout effort de redressement financier des CFF ou qui pourrait justifier, à tort ou à raison, l'impression qu'aux Grands Remparts, on voit ou l'on prévoit tout en noir pour mieux légitimer par anticipation une hausse générale des tarifs ferroviaires. Les perspectives sont d'ailleurs favorables. Nos importations ont repris dans une large mesure. D'interminables convois de marchandises, diurnes et nocturnes, sillonnent nos voies ferrées et tout permet de supposer que cette augmentation du trafic s'accentuera encore sensiblement au cours des mois à venir. Alors ? Cette thèse devait être celle des parlementaires. Nos CFF, auxquels chacun de nous ne veut que du bien, et pour cause, seront bien inspirés en s'efforçant de voir les choses plus en rose, s'ils veulent rallier une majorité populaire au projet des rapports rail-route, qui ne manquera pas d'être âprement combattu dans certains milieux.

Au Conseil des Etats, le Chef du Département militaire fédéral a fait une déclaration très remarquée au sujet de notre neutralité et du maintien d'une armée suisse forte et apte à la tâche défensive qui lui est dévolue. Sans faire preuve d'un mesquin égoïsme, la Suisse estime que son armée, avant d'être mise au service de n'importe quelle police internationale, est destinée à la sauvegarde de notre indépendance et de notre sécurité extérieure. Toute autre conception est proprement « inconcevable ». C'est la sagesse même à l'époque de qui-vive et de méfiance empoisonnée que nous vivons.

On entendra avec un vif intérêt la réponse qui sera faite par le Chef du Département fédéral des PTT à la motion de M. le conseiller national Moine, qui estime avec beaucoup de raison le moment venu de soumettre tout notre régime d'émissions radiophoniques à une législation ad hoc, qui accorderait au Conseil fédéral la haute surveillance de ce dicastère de plus en plus important de notre vie publique et qui investirait un Conseil supérieur de la Radio du droit de fixer les lignes générales annuelles de ce service devenu public, tout en accordant aux « usagers » ou concessionnaires les garanties légales qui leur font défaut dans l'état actuel des choses. Il ne s'agit pas ici d'étatisation, au sens le plus péjoratif du mot, mais d'une saine législation, de nature à sauvegarder les droits et les intérêts des milliers et des milliers de fidèles de cette nouvelle déesse de la mythologie moderne : la fée aux ondes courtes.

P.

Arrêté cantonal d'exécution concernant le régime transitoire de

L'assurance vieillesse et survivants

(Du 4 décembre 1945)

Le Conseil d'Etat du canton du Valais, vu l'arrêté du Conseil fédéral du 9 octobre 1945 ; vu l'ordonnance d'exécution du Département fédéral de l'Economie publique du 9 nov. 1945 ;

Sur la proposition du Département des Oeuvres sociales, *arrête :*

AYANTS DROIT

Article premier. — Ont droit à une rente de vieillesse ou de survivants, conformément aux dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral, les personnes âgées de plus de 65 ans, les veuves et les orphelins, de nationalité suisse et domiciliés en Suisse.

Ont droit à une rente de vieillesse simple les personnes célibataires, veuves ou divorcées, ainsi que les hommes mariés qui n'ont pas droit à une rente de vieillesse pour couple, à la condition d'avoir accompli leur 65e année, avant le 1er janvier 1946.

Ont droit à une rente de vieillesse pour couple les hommes mariés, si, avant le 1er janvier 1946:

a) Ils ont accompli leur 65e année ;
b) L'épouse a accompli sa 60e année ;
c) L'union conjugale a duré 5 ans au moins.

Ont droit à une rente de veuve les veuves qui, avant le 1er janvier 1946, ont accompli leur 50e année, ainsi que les veuves qui n'ont pas encore atteint cet âge mais doivent subvenir à l'entretien d'enfants ayant droit à une rente d'orphelin.

Ont droit à une rente d'orphelin les orphelins qui n'ont pas encore accompli leur 18me année, ainsi que ceux qui font un apprentissage ou des études, jusqu'à la fin de leur apprentissage ou de leur études, mais au plus tard jusqu'à 20 ans révolus.

MONTANT DES RENTES

Art. 2. — Les rentes annuelles s'élèvent, sous réserve du 2e alinéa, aux montants suivants :

Régions	Rentes de vieillesse simples	Rentes de vieillesse pr couples	Rentes de veuves	Rentes d'orph. de père et mère	Rentes d'orph. de père
urbaines	600	1000	500	320	160
mi-urbaines	480	800	400	260	130
rurales	360	600	300	200	100

La rente sera réduite dans la mesure où, avec le revenu et la part de la fortune prise en considération, elle dépasserait la limite fixée à l'article suivant.

Limites de revenu et de fortune

Art. 3. — Le droit à la rente est subordonné à la condition que le revenu annuel, compte tenu, pour une part équitable, du montant de la fortune, ne dépasse pas les limites ci-après :

Régions	Pour les bénéficiaires de: Rentes de vieillesse simples	Rentes de vieillesse pr couples	Rentes de veuves	Rentes d'orph. de père et mère	Rentes d'orph. de père
urbaines	1750	2800	1400	900	450
mi-urbaines	1500	2400	1200	800	400
rurales	1250	2000	1000	700	350

Des limites particulières de revenu sont fixées par l'ordonnance d'exécution du Département fédéral de l'Economie publique du 9 nov. 1945 pour le cas où des ayants droit adultes qui sont parents en ligne directe ascendante ou descendante ou sont frères et sœurs, font ménage commun.

Service des rentes

Art. 4. — Le service des rentes de vieillesse et de survivants est confié, sous réserve des exceptions prévues par l'art. 14 de l'arrêté du Conseil fédéral, à la caisse cant. de compensation.

Procédure de requête

Art. 5. — Celui qui fait valoir son droit à une rente de vieillesse ou de survivant doit présenter une requête et donner toutes les indications utiles pour la fixation du montant de la rente au Conseil communal de sa commune de domicile.

A cet effet, les communes convoqueront les intéressés au Secrétariat communal et mettront à leur disposition une personne compétente (le secrétaire communal ou l'agent local de la caisse de compensation) pour remplir les formules de requête.

Art. 6. — Les formules de requête remplies seront soumises au Conseil communal pour visa et remarques éventuelles. Le Conseil communal devra notamment préciser s'il admet sans autre les déclarations du requérant ou s'il formule des réserves à leur égard. Les déclarations des requérants admises sans réserve ou transmises sans remarque par le Conseil communal engagent la responsabilité des communes à l'égard du canton et de la caisse cantonale de compensation.

Art. 7. — Les formules de requête remplies et contresignées par l'administration communale seront transmises, dans le plus bref délai, à la caisse cantonale de compensation. Les communes sont responsables vis-à-vis des requérants du retard injustifié qu'elles apportent dans la transmission des requêtes à la caisse cantonale de compensation.

Examen de la requête et fixation de la rente

Art. 8. — Le service de la caisse cantonale de compensation chargé de l'application des dispositions fédérales concernant le régime transitoire de l'assurance vieillesse et survivants examine les requêtes que lui adressent les communes.

Dans les cas où les déclarations des requérants sont admises sans réserve par les communes, le service compétent prend une décision écrite et détermine le montant de la rente, conformément aux dispositions fédérales. Tout contrôle ultérieur de la part de la caisse cantonale de compensation demeure réservé.

Dans les cas où des réserves sont formulées par les communes, le service compétent procède à une enquête complémentaire et prend ensuite sa décision.

Art. 9. — Obligation d'annoncer tout changement

Les bénéficiaires de rentes doivent annoncer immédiatement à l'administration communale compétente tout changement dans leur situation personnelle ou économique qui pourrait avoir une influence sur leur droit à la rente ou le montant de cette dernière. L'administration communale et les officiers de l'état civil sont tenus, dès qu'ils ont connaissance d'un changement dans la situation personnelle ou économique d'un bénéficiaire de rente, de procéder aux enquêtes nécessaires et de transmettre à la caisse de compensation un rapport et leur avis sur ce cas.

Droit de recours ; autorité compétente.

Art. 10. — Le requérant peut interjeter recours dans les 30 jours, à dater de la notification écrite, contre toute décision prise par la caisse de compensation. Le Conseil d'Etat instituera, conformément à l'art. 19 de l'arrêté du Conseil fédéral, une commission chargée de statuer sur les recours. Le prononcé de la commission interviendra dans les 60 jours au plus tard.

Dispositions pénales

Art. 11. — La poursuite et le jugement des infractions, prévues par l'article 24 de l'arrêté du Conseil fédéral, incombent aux juges instructeurs qui statuent par voie d'ordonnance pénale, sur dénonciation de la caisse cantonale de compensation ou sur plainte des lésés.

Dispositions applicables

Art. 12. — L'arrêté cantonal d'exécution des dispositions fédérales en matière d'allocations pour perte de salaire et de gain et le règlement d'exécution, du 11 mai 1943, sont au surplus applicables dans tous les cas non prévus par le présent arrêté.

Entrée en vigueur

Art. 13. — Sauf en ce qui concerne le versement des rentes, pour lequel l'arrêté du Conseil fédéral est déterminant, le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Le Département des Oeuvres sociales est chargé de son exécution.

Ainsi donné au Conseil d'Etat à Sion, le 4 décembre 1945, pour être inséré au *Bulletin officiel*, et publié dans toutes les communes du canton, le dimanche 9 décembre 1945.

Le président du Conseil d'Etat : C. Pitteloud.
Le Chancelier d'Etat : N. Roten.

COUTURIER S. A. SION GARAGES - Ateliers Carrosserie et Peinture

RÉVISION de tous genres de véhicules. Spécialistes du Diesel — Toutes nos révisions sont garanties Demandez nos devis. Tél. 22077 et 21438

BUREAU COMMERCIAL - SAXON
JACQUES VOLLUZ. tél. 6 23 38
Organisation et Tenue de Comptabilités Contentieux — Affaires immobilières Assurances

Nouvelles du Valais

Erreur fatale. — M. Jean-Casimir Sermier, demeurant à Toutvent, à Sion, descendit dans sa cave avec l'intention de boire un verre de vin. Il se trompa et prit une bouteille d'essence de vinaigre. Grièvement brûlé, le malheureux a été transporté d'urgence à l'hôpital régional de Sion où malgré tous les soins qui lui furent prodigués, il ne tarda pas à succomber.

Assemblée générale du Moto-club. — Les délégués du Moto-club valaisan tiendront leur assemblée générale au Bar Farinet, à Montana, dimanche 9 déc. dès 10 h. Un ordre du jour très intéressant est prévu et nombreux seront les motocyclistes et sportifs qui se rendront à Montana dimanche prochain.

Le « Sou hebdomadaire » *en faveur du secours aux enfants de la Croix-Rouge.* — Au 1er septembre 1945, les écoles des 27 localités suivantes avaient versé la jolie somme de 19.181 fr. à l'Oeuvre du Secours aux Enfants de la Croix-Rouge :

Sierre 5411 fr., Sion 3427.70, Monthey 1464 fr. 15, Ardon 1335.85, Saxon 803.20, Fully 793, Bouveret 728.50, Lens 661.50, Miège 456.40, Saillon 441.85, St-Maurice 437.60, Leytron 370, Chamoson 336, Chippis 279.90, Isérables 273, Martigny 257.10, Montana-Village 217.35, Icogne 184.80, Chermignon d'en Haut 157.50, Ayer 142 fr. 40, Chermignon d'en Bas 126, Venthône 124 fr. 80, Collombey 80.70, Muraz-Collombey 61.20, La Balmaz 31, Chalais 25, Riddes 552.50.

L'agrandissement des usines de la Dixence. — Sur la base d'études approfondies les milieux fédéraux compétents sont arrivés à la conclusion qu'une augmentation de la capacité de l'actuel bassin d'accumulation des usines de la Dixence au-dessus de Sion, permettrait d'élever la production d'énergie électrique durant l'hiver de plus de 1600 millions de kwh. Ce projet pourrait se réaliser sans que l'on sacrifie aucune habitation. Pour remplir le nouveau bassin d'accumulation, il faudrait capter tous les ruisseaux utilisables sortant des glaciers de la région de Viège jusqu'à la Dranse et conduire leurs eaux dans le lac artificiel de la Dixence au moyen de galeries et de stations de pompage. Le nouveau barrage mesurerait à son sommet 780 mètres de longueur avec une hauteur maximum de 270 m. Le volume total de la maçonnerie, deux fois plus considérable que celui exigé par les projets de Rheinwald et d'Urseren, représenterait 2,6 millions de mètres cubes.

Saxon. — *Loto en faveur du terrain de gymnastique, sports et jeux de Saxon.* — Si, jadis, à Saxon, le jeu fut à l'honneur c'est bien qu'il apporte force, richesse et bonheur. Aujourd'hui, le *loto* le remplace, dans notre beau pays. Volailles, lapins, gibier, spécialités et skis. Allez-y nombreux dimanche 9 déc. Vous serez chargés comme Chalande, en sortant du Café du Centre.

(Voir aux annonces) *Le Comité.*

Un concert de tout premier ordre à Sion. — Les membres compétents du comité des Amis de l'Art ont eu l'heureuse idée d'organiser, pour la plus grande joie de tous les amateurs, un concert qui sera composé comme suit :

D'abord Mlle Clara Haskil, très avantageusement connue à Sion. La valeur spirituelle du concert sera rehaussée par la présence de Mme Aïda Stucki, la « meilleure violoniste de Suisse », au talent tout particulier.

Ces deux étoiles musicales, unissant leur talent, nous procureront sans doute, au Théâtre, le 11 crt, une émotion artistique d'une tonalité inégalée encore jusqu'ici. Au programme : Mozart, Beethoven, Brahms. (Comm.)

Pour le Souvenir valaisan. — *Section de In Memoriam.* — Avec décembre nous est revenu le calendrier toujours très attendu *« Le Pays »*. Par sa belle présentation et ses superbes cartes postales, il fait que chacun tiendra à le posséder et à témoigner ainsi sa sympathie à In Memoriam. Le bénéfice réalisé par la vente de ces calendriers est versé intégralement à la section « Souvenir valaisan ».

M. Senn, de Sécuritas, seul vendeur autorisé, se présentera prochainement à vos portes. Accueillez-le favorablement ainsi que le demande notre général qui a écrit à ce sujet ce qui suit :

« Acheter ce calendrier, c'est venir en aide à nos soldats ; c'est venir en aide aux enfants de ceux qui sont morts au service du pays ; c'est faire preuve de solidarité nationale ; c'est, enfin, permettre à tous de « tenir » et de « durer ».

N'oublions pas que la mobilisation 1939-1945 a été la cause de 128 décès de soldats du Valais romand et que les 180 enfants orphelins laissés ont droit à notre reconnaissance et à notre aide.

Le Comité cantonal.

Frigo-Service PAHUD
Rue de Conthey SION Tél. 21020
Installations — Réparations — Révisions

SAXON **TIRAGE irrévocable de la Tombola** en faveur du terrain de Gymnastique, Sports et Jeux.
13 JANVIER 1946, DANS LA GRANDE SALLE DU CASINO
Montant des lots : Fr. 10.000.—. Prix du billet : Fr. 2.—. *Compte de chèques IIc 3048*

PRO RÉCLAME

UN BILLET
ESPOIR DE GAGNER
CERTITUDE D'AIDER

LOTERIE ROMANDE
TIRAGE A MONTHEY

No. 3

Mobilier d'occasion

des plus simples aux plus riches, pour appartements, villas, pensions, chalets, pour la campagne, etc., etc.

Plusieurs magnifiques chambres à coucher complètes à deux lits et grands lits, literie état de neuf crin animal, armoire avec et sans glace à 1, 2 et 3 portes, coiffeuse ou lavabo et tables de nuit modernes et non modernes. *Chambres à coucher* noyer simples. Armoires à glaces, toilettes, lavabos-commodes, environ *50 lits bois complet* à 1 et 2 places, parfait état, noyer Louis XV, et autres modèles literie crin animal. *Lits jumeaux. Quelques lits bois et fer plus simples.* Canapés, fauteuils, tables rondes, ovales et carrées, tables à écrire, petits bureaux, 30 commodes noyer et sapin, chaises-longues rembourrées, tables de nuit, chaises, etc.

Environ *100 chaises bois, 50 tables de nuit,* 20 toilettes, *40 bois de lits* noyer Ls XV, à 1 place sans literie, armoires sapin, etc., etc. Pianos d'étude.

15 SALLES A MANGER COMPLETES *modernes et non modernes,* acajou, noyer, chêne sculpté, etc., etc. *Joli salon moderne* avec canapé, 2 fauteuils et 2 chaises, velours. *2 beaux salons Ls XV cannés. Plusieurs mobiliers de salons. 2 bureaux américains.* Secrétaires noyer.

1 canapé et 3 fauteuils modernes cannés sièges coussins à ressorts. Salons poufs. Bibliothèques. *Une très belle Ls XV* noyer sculpté. Grandes glaces.

SPLENDIDES COMMODES Ls XV GALBEES dessus marbre, marqueterie. Secrétaires et autres meubles de style. Vitrines, tables, guéridons.

TRES BELLE CHAMBRE A COUCHER *Ls XV sculptée finement, laqué ivoire,* comprenant : 1 lit 1 pl. 1/2, coiffeuse rognon, grande armoire à glace 3 portes, table de chevet, guéridon et chaises. Etc., etc.

Pianos à queue. Bons pianos droits, radios, gramophones, meubles, fourneaux à gaz. 2 bouteillers fer. Etc., etc.

chez

Jos. ALBINI - MONTREUX

18. Avenue des Alpes, Tél. 6 22 02

(On peut visiter aussi le dimanche sur rendez-vous). *Se charge de toutes ventes aux enchères et liquidations de mobiliers. Expertises.*

A VENDRE

un bâtiment d'habitation

sis au centre de la ville de SION, comprenant : 3 appartements, 2 magasins et dépôts au rez-de-chaussée. Excellente situation commerciale.

Pour tous renseignements et pour traiter, prière de s'adresser au soussigné.

Albert Papilloud, avocat et notaire, Sion.

A vendre quelques

Tables de café

à prix avantageux.

A la même adresse :

un lit à 2 places

crin animal.

S'adresser au journal.

Si vous êtes sensible aux

ENGELURES

Guérissez-les, ou mieux prévenez-les avec le traitement combiné gouttes et pommade

Engelurol

de la

PHARMACIE NOUVELLE SION

RENÉ BOLLIER
Pharmacien, tél. 21864

HERNIE

Bandages **1re qualité**
BAS PRIX
Envois à choix. Indiquer tour et emplacement des hernies.
Rt Michell, spécialiste, 3, Mercerie, **Lausanne.**

Boucherie Chevaline Sion

Le kg.

Bouilli pour saler fr. 2 80 à 3.—
Désossée . . fr. 3.60 et 3.80
Morceaux choisis 4.— à 4.50
Viande hachée
250 points au kg. Passez vos commandes à l'avance

Papeteries

Magasin de L'Imprimerie Nouvelle

A. Montfort - Martigny

VOICI LA NEIGE !

SKIS

Skis pour enfants, frêne, avec fixation réglable
long. 1 m. fr. **11.80** 1 m. 10 fr. 12.80 1 m. 20 fr. 13 80

Skis frêne, plats, 1re qualité, avec fixation Alpina
long. 1 m. 40 fr. **19.80** 1 m. 50 fr. 20 80 1 m. 60 fr. 21 80
long. 1 m. 70 fr. 22.80 1 m. 80 fr. 23.80

Skis frêne, plats, avec fixation Alpina, 1,90-2,20 m. fr. **27.80**

Grand choix de skis de premières marques

Bâtons pour enfants dep. Fr. 3 90
" " " en métal dep. Fr. 9.80

Peaux Trima - Toutes fixations - Farts - Patins pour enfants à partir de Fr. 9.80 - Chaussures et patins pour Dames
Tout pour le hockey - Luges de fr. 10 50 à 20.--

DEMANDEZ NOTRE PRIX COURANT

Cretton-Sports
Martigny

Tél. 61324

Expéditions partout c. rembours

POUR VOS **CADEAUX...**

proBIJOUX S.A.

PLACE ST-FRANÇOIS 9
LAUSANNE
Acheteur - Fondeur patenté

Seul agent pour Lausanne des MONTRES de précision

"MARVIN" Maison Suisse fondée en 1850

OUVERT les dimanches de décembre

RADIO

APPAREILS TOUTES MARQUES
DESO ALBIS PHILIPS

Depuis fr. 307.—. Vente par mensualités. Echange
Démonstration sans engagement
Personnel technique spécialisé dans la réparation

R. NICOLAS ELECTRICITÉ **SION**

Théâtre de Sion *Mardi 11 décembre, à 20 h. 3/4*

CONCERT STUCKI-HASKIL

sous les auspices de la Société des Amis de l'Art
Prix des places : Fr. 3 —, 2.50, Etudiants, Fr. 1.—.
Réduction pour les membres de la Société.
Location chez Tronchet, téléphone 2 15 50.

+ additionner
— soustraire
× multiplier
avec

Precisa

La petite machine à grand rendement

Simple, solide, pratique, la machine à calculer **Precisa** est appréciée depuis longtemps partout où l'on calcule.
Precisa travaille très rapidement et exclut toute erreur de calcul.
La disposition logique des dix touches du clavier simplifie encore le travail et permet de gagner de la rapidité.

Modèles à main Fr. 690.— Fr. 880.— + ICHA
Nouveau modèle électrique 1550.— + ICHA

Agence exclusive pour le Valais :
OFFICE MODERNE s. à r. l. **SION**
Rue des Remparts **Dir. E. OLIVIER** Tél. 21733

Clinique de poupées

Vos poupées démontées ou endommagées seront remises à neuf. N'attendez pas au dernier moment pour nous les envoyer. Réparation d'animaux **WAKOUWA.**

A LA BONNE MÉNAGÈRE
E. CONSTANTIN, **SION**

BORAX

en sacs de 50 kg. à Fr. 1.40 le kg.
en sacs de 100 kg. à Fr. 1.30 le kg.

Pépinières RODUIT - Leytron

FEUILLETON du « CONFEDERE » No 11

UN ROI L'AIMA

ROMAN
de la Baronne Surcouf

Etait-ce seulement l'éveil d'un sentiment inconnu : celui de désirer une chose impossible et par cela même plus désirée ? Etait-ce l'amour très pur et très grand qui envahit parfois l'âme des jeunes garçons au point de demeurer toute la vie dans leur mémoire au-dessus des matérialités rencontrées, conservant enclos dans cette souvenance persistante un peu de ce qu'il y avait d'ange en eux ?

Rodolphe II savait fort bien qu'en lui, seul un désir intérieur l'attirait vers Rita, et il savait aussi qu'elle ne se préoccupait guère d'un autre idéal.

Il revit son geste de triomphe fermant le bracelet d'émeraudes qu'il avait tout à l'heure passé à son poignet et sa joie devant les pierres qui s'harmonisaient avec ses yeux.

« Toutes les mêmes ! songea-t-il. Des hochets un peu brillants et des baisers qui mentent ! »

Il sourit ironiquement, haussant les épaules :

« Pourtant, le mâle se repaît... »

Il se remit au travail.

Son écriture nette signait de nombreuses pages qu'il avait rapidement parcourues ; l'une d'entre elles retint son attention, il s'arrêta de lire et réfléchit :

— Ai-je le droit ? fit-il, presque haut.

Il essayait d'imaginer la silhouette de cet homme marqué par la fatalité pour un crime atroce ; quelle démence avait armé son bras ? Sa volonté avait-elle possédé à ce moment son libre arbitre ? Peut-être à une autre minute eût-il pu faire un geste aussi noble que celui-là avait été lâche ! Quelle est notre part de responsabilité dans chacun de nos actes ? Ne sommes-nous pas, par instant, des possédés ? Ne nous évadons-nous pas parfois de nous-mêmes pour laisser la place à un double monstrueux ? Ne pèse-t-il pas de toute sa force sur notre existence ?

Le pardon ! quel mot immense, oui, mais les hommes ne le comprennent pas ; ils demandent la vengeance et la mort. La mort ! n'est-ce pas détruire l'œuvre du créateur ? se substituer à lui pour punir, alors que nous ne pouvons voir les choses sur tous les plans ?

Rodolphe II, en face de ce papier tragique, avait douloureusement le sentiment de sa responsabilité et peut-être de l'injustice commise. Il était « maître après Dieu », mais sa liberté lui semblait devoir être limitée, puisqu'il n'avait pas, ainsi que cette force universelle, la possibilité de tout connaître ; la certitude de son impuissance à juger en juste cause le combla d'une sorte d'épouvante et pourtant la vie d'un homme dépendait d'un geste de lui au bas de cette feuille...

« On tue les chiens enragés, se dit-il encore, et cependant ils n'ont pas voulu ce terrible fléau. On tue pour préserver l'espèce... le mal, quoique inconscient peut-être, doit subir la peine et les autres sont protégés ; la collectivité respire en étouffant l'individualité, c'est vraiment la loi cruelle, mais formelle. »

Et, avec une sorte de désespoir, il signa.

Un tintement léger glissa au dehors comme un chant d'argent. Le roi reconnut les cloches si particulières du monastère de Nolstheim. Les recluses avaient retrouvé la paix profonde troublée par l'apparat du matin. Le son cristallin qui passait ainsi dans l'espace avait la douceur apaisée d'une prière d'enfant. Et n'était-ce pas de pures âmes d'enfants qui, là-bas, prosternées, priaient ? A cet instant Rodolphe revit dans sa pensée, parmi l'odeur sacrée de la cire bénite et de l'encens, la fine silhouette agenouillée de cette femme non encore aperçue à Sémir, le visage séraphique aux yeux de ciel et de rêve, ce sourire, qui avait jailli sur la fleur pourpre des lèvres et qu'il avait cueilli au passage. D'où venait cette étrangère à la surprenante beauté qui avait pu avoir accès dans le chœur réservé de la Basilique ?

Il voulut sur-le-champ être renseigné, son doigt appuya sur un timbre, la porte s'ouvrit.

— Faites appeler le prince Ourof, commanda-t-il.

Le prince entra. Il était grand, de belle stature ; ses yeux petits mais d'une profonde intensité de regard, brillaient dans une face très noble et pleine de bonté ; ses cheveux comme sa barbe étaient d'un blanc de neige. Il s'inclina profondément dans les trois saluts protocolaires.

Le roi le salua affectueusement. Il avait une grande affection pour ce beau vieillard qui l'avait vu naître et qu'il avait fait maréchal du Palais.

— Ourof, fit-il, avez-vous eu connaissance que des cartes d'entrées pour la cérémonie d'aujourd'hui eussent pu être distribuées à des étrangers séjournant dans la ville ?

— Non, Sire, la police a le nombre exact des invitations envoyées et, à part celles réservées aux ambassadeurs et à leurs invités, aucune n'a été distraite de sa destination particulière. Votre Majesté en connaît la liste puisqu'elle a été soumise à son approbation.

Le roi demeurait songeur ; il lui déplaisait d'avouer trop ouvertement sa pensée, mais le désir de savoir le tenaillait.

Il louvoya encore un peu :

— Nous avons eu beaucoup de visiteurs cet été en Moranie, savez-vous combien résident encore ici ?

Ourof s'étonnait de ce propos, mais ne le montra pas.

— Assez peu, Majesté, l'automne décline, la saison va devenir peu propice aux voyages. La fin d'octobre a l'habitude de laisser notre pays à ses seuls habitants.

Le roi pensa que ses recherches en seraient facilitées, mais il brusqua sa question et la posa d'un ton volontairement indifférent :

— N'avez-vous pas remarqué, au milieu de la foule, une jeune femme blonde qui se tenait ce matin dans l'église aux côtés de l'ambassadeur de France ? Une femme très belle, poursuivit-il, regrettant déjà cette appréciation qu'il n'avait pu retenir.

— Très belle ! répéta le maréchal du Palais, alors c'est sans nul doute la comtesse de Chantrive.

« Elle est la cousine du marquis d'Orlande, acheva-t-il.

— Ah ! fit le roi.

Il y eut un silence.

Le prince Ourof demeurait immobile devant son souverain ; celui-ci semblait avoir oublié sa présence, il jouait avec son coupe-papier. Au bout d'un instant, il releva la tête.

— Savez-vous si les cartons pour le premier bal de la cour ont été envoyés ?

— Pas encore, Majesté, mais il doivent l'être prochainement.

— Bien !

Sa voix reprenait toute son autorité.

— Je vous prie, Ourof, de veiller, à cet égard, qu'au pli remis à l'ambassade de France, soit jointe une invitation pour la comtesse de Chantrive ; je désire que l'ambassadeur n'ait pas à la faire demander. Vous m'avez compris ?

— A vos ordres, Majesté !

VI

Aude laissa glisser son long manteau d'hermine et apparut semblable à un lis d'argent couronné d'or.

— Vous êtes merveilleuse ! s'exclama d'Orlande.

Elle tourna vers lui son visage d'une blancheur extraordinaire, à peine rosé aux pommettes ; une flamme courut dans l'onde mouvante et profonde des yeux :

— J'aime à vous plaire, François.

L'ambassadeur remarqua, encore, la grâce de sa jolie voix et la ligne lumineuse de la robe « couleur de lune » que chacun de ses gestes animait de scintillements.

(à suivre)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres (France).